

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 18 DECEMBRE 2025

1. Informations

2. Impositions communales

Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 6 novembre 2025 les délibérations du Conseil communal du 26 septembre 2025 votant les règlements-redevances suivant pour les exercices 2026-2031 :

<u>Exercices d'applicabilité</u>	<u>Objet de la redevance</u>
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance appelée « droit de place » sur le marché hebdomadaire
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance appelée « droit de place » sur la braderie annuelle
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance sur la restitution de biens trouvés et de biens mis sur la voie publique
Dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'au 14 avril 2026 inclus	Redevance sur les plaines de vacances organisées par le service jeunesse
A partir du 15 avril 2026 jusqu'à l'exercice 2031 inclus	Redevance sur les plaines de vacances organisées par le service jeunesse
Dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'au 23 août 2026	Redevance sur l'accueil extra-scolaire et l'accueil temps libre du mercredi après-midi
A partir du 24 août 2026 jusqu'à l'exercice 2031 inclus	Redevance sur l'accueil extra-scolaire et l'accueil temps libre du mercredi après-midi
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages et autres interventions des services communaux en matière de propreté publique
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les demandes d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance sur l'occupation du domaine public consécutive à des travaux (échafaudages, containers de chantier ou bureaux, engins,...)
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour le prêt de matériel
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance relative à la mise à dispositions des salles communales de l'entité
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité

Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les concessions
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'occupation du caveau d'attente
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour la pose de scellées
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les exhumations et le rassemblement des restes mortels
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour les monuments funéraires d'occasion
Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2031 inclus	Redevance pour l'ouverture de concessions

- Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 6 novembre 2025, à l'exception de la disposition relative au permis intégré contenue à l'article 4 (*depuis le 1er août 2024, la délivrance de permis intégrés n'est plus prévue ; seuls des permis uniques peuvent désormais être délivrés par les pouvoirs locaux*), la délibération du Conseil communal du 26 septembre 2025 votant la redevance communale sur la demande et la recherche de documents et/ou administratifs.
- Le Conseil communal est informé que la tutelle a approuvé le 17 novembre 2025 les délibérations du Conseil communal du 23 octobre 2025 votant les règlements-taxes additionnelles relatifs à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. CPAS

- a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2026 assortis du rapport financier (voir annexes - présentation en séance).

L'intervention communale est fixée à 2.150.000 €.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Rapport des synergies commune/CPAS 2025 (voir annexe - présentation en séance).

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

- a) Dotation et dotation complémentaire 2026 à la zone de Police

La dotation financière à la zone de police du Tournaisis est fixée à 1.121.262,51 €, et est reprise au budget 2026 à l'article budgétaire 330/435-01.

La dotation financière complémentaire (Becquerelle) est fixée à 8.521,82 € et est reprise à l'article budgétaire 33001/435-01.

b) Dotation 2026 à la zone de Secours

La dotation financière à la zone de Secours s'élève à 218.202,89 € et est reprise au budget 2026 à l'article budgétaire 351/435-01.

c) Budgets ordinaire et extraordinaire 2026 assortis du rapport financier (voir annexes - présentation en séance)

	<u>Ordinaire</u>	<u>Extraordinaire</u>
Recettes	17.283.851,24 €	7.160.009,85 €
Dépenses	16.266.026,77 €	4.853.672,12 €
Résultat budgétaire	1.017.824,47 €	2.306.337,73 €

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Statistiques

Synthèse de l'Administration et des affaires de la commune pour 2024 (voir annexe).

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Office du tourisme

Adaptation du statut administratif, suite à la modification de la législation relative aux Offices du Tourisme

Suite à la modification de la législation relative aux Offices du Tourisme, le nouveau Code prévoit que les subsides destinés aux équipements touristiques (aires de camping-car, panneaux d'informations, etc.) soient **réservés aux pouvoir subordonnés** (= office du tourisme exerçant leurs missions sous la forme d'un service communal) ou aux ASBL **dont le territoire de l'intervention couvre plus d'une commune** (ex : fédérations touristiques ; Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme intercommunaux).

Afin de préserver l'accès à ces subventions, il est donc nécessaire **d'adapter la forme juridique** de l'Office du Tourisme d'Antoing. Cette adaptation est nécessaire pour répondre à la nouvelle législation et ainsi constituer le nouveau dossier que l'Office du Tourisme doit rentrer à Tourisme Wallonie (anciennement Commissariat Général du Tourisme) pour le 30 juin 2026.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Développement rural

Convention-réalisation 2025 portant sur la maison de village de Péronnes rédigée par le Service Public de Wallonie

Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 21 novembre dernier d'approuver la convention-réalisation 2025 portant sur la maison de village de Péronnes (référence 57003-2-28) rédigée par le Service Public de Wallonie (voir annexe).

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Sports

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur les modifications du règlement communal sur l'octroi du Mérite Sportif (voir annexe – propositions de modifications en gris).

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Politique responsable : Lucas DESMET

9. Circulation

a) Fontenoy, rue Mariquette – passage de camions – interdictions

Proposition d'interdire le passage des véhicules ou trains de véhicules dont la longueur dépasse 10 mètres. Placement du signal C25, à hauteur du numéro 22.

b) Maubray – modification des limites de l'agglomération dans la rue du Haut Bout.

Il est proposé de modifier les limites de l'agglomération de Maubray, dans la rue du Haut Bout, à hauteur des numéros 73 et 45.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Intercommunale

Intercommunale IMSTAM – assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2026 – ordre du jour :

1. Prise de connaissance du Rapport du Conseil d'administration du 06/11/2025 sur l'émission d'actions nouvelles établi conformément à l'article 6/108 du Code des sociétés et associations ;
2. Acceptation d'un apport supplémentaire en numéraire par la Commune et le CPAS de Ellezelles pour un montant total de deux mille neuf cent septante-trois euros cinquante-deux cents (2.973.52 €) et qui sera inscrit au passif du bilan sur un compte de capitaux propres indisponible ;
3. Emission de mille cent nonante-neuf (1.199) actions nouvelles, souscrites au prix de 2.48 € chacune, à titre de rémunération de l'apport en numéraire ;
4. Agrément de la Commune et du CPAS de Ellezelles en tant que nouveaux actionnaires ;
5. Modification de l'article 6 des statuts afin de le mettre en conformité avec les résolutions prises ;
6. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises, notamment la mise à jour du registre des actionnaires ;
7. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale au Notaire Camille Delvaux, rue Albert Ier, 39 à 7740 Pecq pour l'établissement et le dépôt d'une version coordonnée des statuts ;
8. Délégation de pouvoirs par l'Assemblée générale en faveur de Madame Adeline CAPART, Présidente de l'IMSTAM, domiciliée à Rue du Rieu 79 à 7730 LEERS-NORD, aux fins de représenter l'ensemble des actionnaires à l'AG extraordinaire qui sera fixée en l'étude du Notaire Camille Delvaux, en date du 13 février 2026, à 9h00, à Pecq, en vue de l'adaptation des statuts et qui abordera l'ordre du jour dont question aux points 1 à 7.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Coopération internationale

Programme de Coopération Internationale Communale (PCIC) – phase 2022/2026 – renouvellement du mandataire et du coordinateur

Pour la poursuite de la phase 2022-2026 du partenariat avec la commune de Tanguéta dans le cadre du PCIC, il est proposé au Conseil communal d'approuver la désignation de :

- Monsieur Gauthier DUDANT comme mandataire en charge du partenariat ;
- Madame Hélène MESSIEN comme coordinatrice.

Agent traitant : Hélène MESSIEN

Politique responsable : Gauthier DUDANT

12. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Delta Zone Antoing.

« Vu l'acquisition de la DELTA ZONE par IDETA Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le projet actuel d'IDETA pour cette zone de 38 hectares ?
- Cet aménagement pourra-t-il prétendre à des subventions de la R.W. (voir annonce du GW / développement économique de WAPI) ?
- Quel type d'entreprises pourront prétendre à une parcelle ?
- Quel est le calendrier pour la mise en œuvre de ce zoning industriel ? - Un comité d'accompagnement sera-t-il mis en place ?
- Qui va assurer la gestion des 6 hectares d'espace naturel à protéger ?
- IDETA avait émis le souhait d'étendre le zoning aux 8 hectares de terres agricoles situées dans le périmètre compris entre la N52 et la LGV. Qu'en est-il à ce jour ?
- Avant l'entame des travaux, des activités associatives pourront-elles se dérouler sur le site ? ».

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Gestion des cours de natation dans nos écoles suite à la faillite de Your Nature.

**« Suite à la déclaration de faillite de « Your Nature »,
comment gérer les cours de natation dans nos écoles ? »**

Vu que :

-Pour donner suite au dernier conseil communal, il a été confirmé la faillite du site de « Your Nature » dès le lundi suivant et donc la fermeture momentanée du site ainsi que de la piscine,

-Nous bénéficions en compensation au permis de bâtir au sein de la commune d'un accès gratuit pour les enfants de nos écoles tous réseaux confondus pour l'apprentissage de la natation,

- La piscine de Kain est actuellement en travaux,
- La piscine de Tournai est complète au niveau des tranches horaires et de son agenda,
- Vous nous aviez promis un retour sur nos questions concernant ce triste évènement économique de notre région.

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Avez-vous trouvé des solutions pour nos écoles et l'apprentissage de la natation des enfants ?
- Avez-vous trouvé des créneaux horaires à Tournai ?
- Combien d'enfants sont impactés ?
- Qu'en est-il du suivi pédagogique sportif des enfants ?
- Qu'en est-il de la gratuité ?
- S'il y a une solution, quel sera l'impact financier pour les écoles, la commune et les familles ?
- Avez-vous continué les discussions avec le Prince et Péronnes Invest afin de peut-être trouver une solution sur site ?
- Avez-vous imaginé dans le pire des cas une cogestion du site ou une gestion momentanée par rapport à la piscine afin d'éviter que le bâtiment ne se détériore ?

En conclusion :

Nous ne voulons pas dans ce point parler des gros soucis de « Your Nature » mais bien des soucis de cette compensation qui nous semble bien difficile à maintenir pour le moment.

Nous voulons vraiment savoir comment le collège va se positionner par rapport aux écoles et aux enfants ».

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Fonctionnement du Conseil communal.

« Fonctionnement du conseil communal

Voici une année que le conseil communal, sous sa nouvelle mouture, a été mis en place.

Nous devons malheureusement constater que 12 mois plus tard, le travail des conseillers communaux n'est pas facilité (réunions de commissions peu fréquentes, envoi tardif de pièces, des PV de collège, absence de fourniture d'adresse électronique, transmission tardive des dates de réunions, gestion problématique de l'agenda communal...)

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

Quelles mesures compte prendre le collège pour faciliter la transmission des documents destinés aux conseillers communaux, comment améliorer la question de l'agenda communal par exemple... ».

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Marc SOENENS pour le groupe GO

Problématique des déchets – Dufour.

« Faisant suite à l'information passée sur Notélé ce lundi 8 décembre 2025 concernant une enquête visant l'entreprise Dufour portant sur la possibilité d'avoir ajouté ses propres déchets au détriment des collectes communales.

Sans se prononcer sur l'enquête ouverte par Ipalle.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

Quelles mesures sont prévues au niveau du contrat de ramassage des déchets pour :

- S'assurer de la régularité des ramassages (camions vides au départ, pas d'ajouts pendant ou en fin de tournée, ...)
- S'assurer de la transparence des données fournies (tonnage, respect des tournées, rapports spécifiques sur les différentes collectes, ...) ».

16. Procès-verbaux

Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 novembre 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

17. Questions orales